

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS
Personne n'est en sécurité : il faut mettre un terme à la spirale des homicides et de la destruction

Index AI : MDE 15/088/2003
ÉFAI

Embargo : lundi 29 septembre 2003
(00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Personne ne se sent en sécurité en Israël et Territoires occupés. Tandis que l'Intifada entre dans sa quatrième année, la spirale croissante des homicides, de la violence et de la destruction semble sans fin », a déclaré Amnesty International.

Depuis le début du soulèvement palestinien le 29 septembre 2000, l'armée israélienne a tué plus de 2 200 Palestiniens, dont 400 enfants, tandis que les groupes armés palestiniens ont causé la mort d'environ 800 Israéliens, dont 100 enfants. Des dizaines de milliers de personnes ont été blessées, dont beaucoup mutilées à vie.

« Des deux côtés, la vaste majorité des victimes sont des gens qui se trouvaient là et des civils non armés. Les deux camps ont sciemment pris pour cibles des civils et fait preuve d'un mépris total envers les principes les plus élémentaires du droit humanitaire et relatif aux droits humains », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Tout en affirmant qu'elle cherche à épargner la population palestinienne, l'armée israélienne continue d'envoyer ses tanks et ses avions pilonner les camps de réfugiés et les zones d'habitation palestiniennes à forte densité de population, sachant que ces attaques hasardeuses causeront de lourdes pertes parmi les civils.

Quant aux groupes armés palestiniens, ils proclament ouvertement leur détermination à tuer des civils israéliens. Les attentats-suicides et autres attaques menées contre des bus ou des lieux publics par certains groupes, notamment la branche armée du Hamas (Mouvement de la résistance islamique), le Djihad islamique et les Brigades des martyrs d'Al Aqsa, visent délibérément à tuer un maximum de civils israéliens.

Les homicides illégaux commis par les deux camps doivent prendre fin et les

auteurs présumés de ces crimes doivent être déférés à la justice.

« Outre les homicides et les blessures infligées aux civils par les deux camps, l'armée israélienne s'est rendue responsable d'une longue série de violations des droits humains contre les Palestiniens, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza », a indiqué Amnesty International.

La démolition de milliers d'habitations palestiniennes et la destruction de vastes zones de terres cultivées, d'usines, d'ateliers et d'autres propriétés privées et publiques, ont privé des dizaines de milliers de Palestiniens de leur logement et de leurs moyens de subsistance.

Les restrictions rigoureuses qui pèsent sur les déplacements des Palestiniens dans les Territoires occupés constituent des obstacles insurmontables dans leur vie quotidienne. Les centaines de postes de contrôle, les bouclages et les couvre-feux rendent pénible – voire impossible – le fait d'aller à l'école, de se rendre à son travail, d'aller se faire soigner ou de rendre visite à des membres de sa famille.

« Ces restrictions condamnent dans les faits quelque 3,5 millions de Palestiniens à une forme de placement en résidence – ou en ville – surveillée, a souligné Amnesty International. Les soutiens de famille ont perdu leur emploi, les enfants ont manqué des centaines de jours d'école, les femmes ont été contraintes d'accoucher aux postes de contrôle. Un semblant de vie normale s'avère tout simplement impossible. »

La construction du mur/barrière (généralement appelé la « barrière de séparation ») sur des terrains palestiniens, dans la partie ouest de la Cisjordanie et autour de Jérusalem, aggrave encore la situation. Afin d'englober les implantations israéliennes, cette barrière isole des villes et des villages palestiniens les uns des autres, voire de leurs terres ou autres services élémentaires. Il faut arrêter sa construction en Cisjordanie.

Les implantations israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que les mesures disproportionnées que prend chaque jour Israël pour prétendument protéger la présence illégale des colons dans les Territoires occupés, constituent une violation du droit international. Il importe de procéder à l'évacuation des colonies.

Les questions évoquées ci-dessus doivent être examinées dans le cadre du droit international et ne pas être soumises au marchandage ni aux manœuvres politiques.

« Les précédentes initiatives de paix, notamment la récente "feuille de route", ont échoué, faute d'avoir pris en considération les questions clés relatives aux droits humains », a expliqué Amnesty International.

Faire fi des droits fondamentaux de la personne humaine ou les subordonner à des considérations politiques n'a amené ni la paix ni la sécurité – bien au contraire.

La communauté internationale doit s'employer à soutenir les Israéliens et les Palestiniens qui refusent de participer à des atteintes aux droits humains et prennent des mesures courageuses en faveur de la paix et de la justice.

Le respect des droits fondamentaux doit être au cœur de toute initiative de paix. À cet effet, la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes afin de veiller à ce que Palestiniens et Israéliens honorent le droit international. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>